

## **Comité Syndical 03 Reconvocé du 12 juin 2025**

**DELIBERATION N° 2025-06-054**  
**Autorisation de signature d'une ligne de trésorerie 2025/2026**

Nombre de membres 107			<p>Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du cinq juin deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été envoyée par le Président le six juin deux mille vingt-cinq, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à onze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.</p>
En exercice	Présents	Votants	
105	13	13	

**Présents :**

FERRANDI Etienne, BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Jean-François, MARCHETTI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean-Pierre, GIANNI Don-Georges.

**Pouvoirs :**

**Absents :**

PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, POZZO DI BORGO Louis, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATESTTI Gilles, POLIFRONI Bruno, SAVELLI Pierre, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina.

MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël.

ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, GRAZIANI Frédéric.

GUIDONI Pierre, BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier. VIVONI Ange-Pierre, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel.

BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre.

BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques.

SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane.

NICOLAI Marc-Antoine, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François.

MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange.

DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte.

COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.

MAURIZI Pancrace.

NEGRONI Jérôme, ALBERTINI Pierre-François.

LECCIA Pascal.

BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean.

CECCALDI Mathieu, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles.

STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien.

**Publication de l'acte le :**

**27/06/2025**

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20250612-2025-06-054-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Le Vice-Président expose,

Afin de faire face à des besoins momentanés de trésorerie, le Syvadec disposait début 2025 d'une ligne de trésorerie d'un montant de 6 000 000 d'euros. Le terme échu du précédent contrat a été atteint le 24/04/2025.

Considérant les décalages observés entre le lancement des appels à cotisation et la perception des premiers paiements de la part des adhérents et entre les opérations d'investissement dont le volume va sensiblement augmenté et les subventions à percevoir auprès des partenaires, il est proposé la contractualisation d'une ligne de trésorerie, pour le même montant suivant les caractéristiques de l'offre, ceci afin de faire face à des besoins en trésorerie ponctuels qui pourront se faire jour lors du premier trimestre et respecter les échéances de paiements (fournisseurs ...).

Aussi, il est proposé un nouveau au contrat, dont les caractéristiques seront les suivantes :

Montant : 6 000 000 euros

Durée 364 jours

Taux d'intérêt applicable ESTER+ marge 1,0%

Calcul des intérêts : nombre exact d'encours durant le mois/ 360 jours

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu

Frais de dossier : 6.000 euros

Commission d'engagement : néant

Commission de gestion : néant

Commission de mouvement : néant

Commission de non- utilisation : 0,20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à contractualiser une ligne de trésorerie à hauteur de 6 000 000 € et de l'autoriser à signer le contrat de ligne de trésorerie correspondant.

***Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et L5711-1,

Considérant l'intérêt pour le fonctionnement du Syvadec de contractualiser une ligne de trésorerie,

Ouïe l'exposé de M. Xavier Poli, Vice-Président,

**à l'unanimité :**

- DONNE acte au rapporteur des explications entendues,
- AUTORISE Monsieur le Président à contractualiser une ligne de trésorerie à hauteur de 6.000.000 €,

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20250612-2025-06-054-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être contestée devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Affaire de droit commun pour excès de pouvoir  
02B-200009827-20250612-2025-06-054-DE  
Date de transmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025